



de Weck Antoinette, Fagherazzi Martine

Comment assurer le futur des structures offrant des prestations de soutien aux femmes du canton de Fribourg et à leur famille

Cosignataires : 50

Réception au SGC : 08.02.21

Transmission au CE : *08.02.21

Dépôt et développement

La situation financière structurellement instable d'espacefemmes-frauenraum révélée à fin 2020 met en lumière le manque de ressources des institutions mandatées par l'Etat pour soutenir les femmes. Forcée de trouver des solutions pour survivre, espacefemmes-frauenraum se voit dans l'obligation de réduire, voire de supprimer des prestations essentielles et nécessaires pour ses bénéficiaires. Or, on doit constater que les autres associations actives auprès des femmes fragilisées connaissent également des difficultés financières.

Même si ces diverses associations collaborent activement, il faut reconnaître qu'il manque une vision d'ensemble des offres existantes, de leur articulation et des synergies possibles.

De même, un recensement et une analyse des besoins des femmes fribourgeoises et de leur famille, actualisés en particulier sous l'angle des conséquences de la crise sanitaire, font défaut.

La conjonction entre une connaissance actualisée de l'offre et celle des besoins de cette population est une condition sine qua non pour la réussite d'une politique sociale cohérente pour les mandants étatiques comme pour les prestataires. Elle permet en effet que les décisions soient prises sur la base d'informations claires et transparentes et que des mesures opportunes soient mises en place.

Un bon état des lieux permettrait de créer des synergies entre les structures, en des regroupements, voire en la création de nouveaux outils efficaces. Corollaire, l'analyse d'éventuelles redondances doit également être menée sans tabou afin d'assurer un dispositif atteignant ses cibles de manière économique et pragmatique.

L'augmentation des besoins de certains groupes de la population, dont les femmes et les enfants, en lien avec leur précarité accrue par la crise sanitaire, implique une réponse rapide et déterminée de la part du Conseil d'Etat.

A la suite de ces constats, les auteurs de ce postulat demandent qu'un rapport soit élaboré et qu'il réponde aux questions suivantes :

- > Quels sont les besoins des femmes en difficulté ?
- > Est-ce-que les actions menées par les associations sont bien ciblées et ont-elles les ressources suffisantes pour les mener ?
- > Y-a-t-il des synergies qui pourraient être créées, voire des redondances annulées ?

—

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).